

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2024**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **25 septembre 2024**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **21**
Nombre de pouvoirs : **8**

Le deux octobre deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 21 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Tessa SAUBESTY ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 8 membres du Conseil Municipal :

Mme Maryse BADIA à Mme Sandra DELIBIT ; Mme Chrystèle BOYER à M. Gilles BARBE ; M. Patrick COURTEIX à Mme Elisabeth VENTADOUR ; M. Pierrick CRONNIER à Mme Patricia TILLET ; M. Yoann FIANCETTE à Mme Françoise TALVARD ; Mme Mady JUNISSON à M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Martine PANNETIER à Mme Michèle VALIBUS et Mme Sophie RIBEIRO à M. Philippe PELAT.

Secrétaire de séance : M. Adrien SEIXAS

Numéro : DL20241002-013

Matière : 4.2.1 - Fonction publique territoriale – personnels contractuels – contractuels relevant des alinéas 3, 4 et 5 de la loi de 1984

Objet : RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES (ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE)

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 332-23 1°,

Considérant la nécessité de recruter des agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création des emplois non permanents suivant :

Adjoint administratif territorial	Dates	Fonctions
1 emploi à temps non complet 30/35 ^{ème}	Du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025	Animateur socio culturel

Adjoint technique territorial	Dates	Fonctions
2 emplois à temps complet	Du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025	Agents polyvalents d'entretien
1 emploi à temps complet	Du 1 ^{er} octobre 2024 au 31 décembre 2025	Agent polyvalent d'entretien

Attaché principal territorial	Dates	Fonctions
1 emploi à temps complet	Du 7 octobre 2024 au 3 novembre 2024	Direction Générale des Services

- d'autoriser le Maire à recruter le(s) agent(s) non titulaire(s) sur les emplois ainsi créés ;
- de fixer la rémunération de(s) agent(s) recruté(s) sur la base du 1^{er} échelon du grade de référence, ou selon les postes définis, selon l'ancienneté prise en compte sur les fonctions ;
- d'autoriser le renouvellement éventuel des contrats d'engagement dans les limites fixées par l'article L. 332-23 1° précité si les besoins du service le justifient ;
- d'inscrire les crédits au budget de la collectivité.

Fait en Mairie d'Ussel, le 2 octobre 2024



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Adrien SEIXAS

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20241002-DL20241002-013-DE
Date de télétransmission : 03/10/2024
Date de réception préfecture : 03/10/2024
Date de mise en ligne : 03/10/2024